

## [Nouvelles réglementations dans la réserve naturelle des Contamines-Montjoie](#) [1]

### **Interdiction du bivouac, de la baignade et de la navigation dans les secteurs des lacs Jovet et de l'alpage de Plan Jovet**

La réserve naturelle nationale des Contamines-Montjoie, **havre de paix et berceau de biodiversité**, est un **écosystème fragile** qu'il convient de protéger. Face à une fréquentation croissante et ses impacts préoccupants, la municipalité des Contamines-Montjoie et Asters-CEN74, gestionnaire de la réserve naturelle, unissent leurs efforts pour **préserver** l'intégrité de cet espace préservé.

#### **Un constat préoccupant**

La présence importante et prolongée de randonneurs et de bivouaqueurs a entraîné une transformation significative des milieux naturels, notamment dans les secteurs des lacs Jovet et de Plan Jovet. Ces dernières années, le bivouac et la baignade sont devenus une activité à part entière pour certains visiteurs, générant ainsi des nuisances sonores, de la pollution par les déchets et les toilettes sauvages, ainsi qu'une érosion et dégradation des habitats naturels fragiles. Cette fréquentation importante conduit également à augmenter les conflits d'usage, le secteur étant pâturé par un troupeau ovin, conduit par un berger et protégé par des chiens de protection des troupeaux.

#### **Une action concertée**

Soucieux de garantir l'équilibre entre les activités de loisirs en montagne et la préservation des écosystèmes, la commune, le gestionnaire de la réserve naturelle, les acteurs locaux et l'Etat ont décidé d'agir. Sur la base d'un consensus, un arrêté préfectoral a été publié pour réglementer le bivouac et la baignade. **Ainsi, le bivouac sur les secteurs des lacs Jovet et de Plan Jovet sera strictement interdit du 1er juillet au 31 août 2024. La baignade (pour les randonneurs et leurs animaux de compagnie) ainsi que toute forme de navigation dans les lacs Jovet sera strictement interdite tout au long de l'année.**

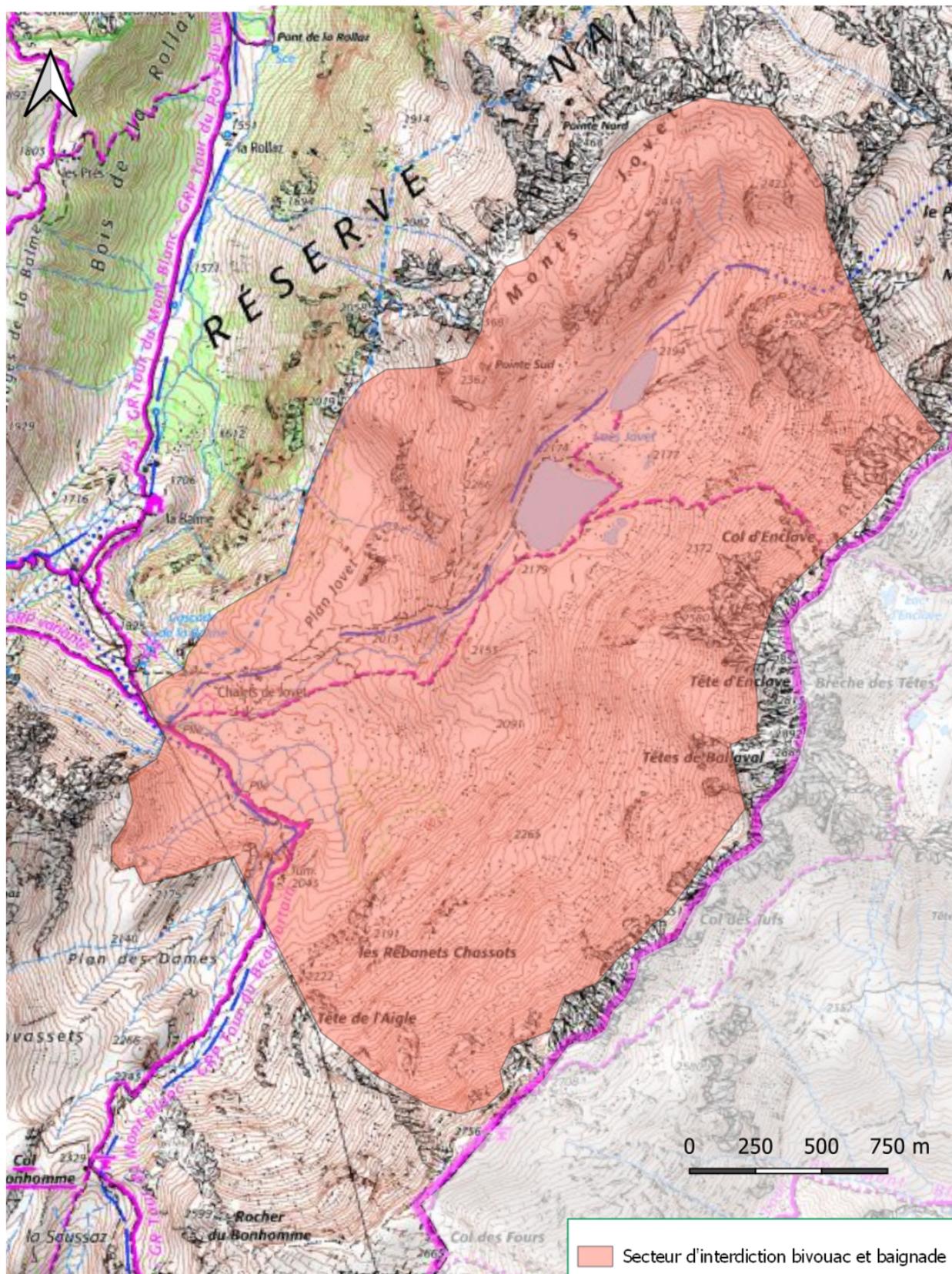
Voir le périmètre d'interdiction du bivouac ci-dessous :



PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Périmètre d'interdiction du bivouac - Jovet Réserve naturelle des Contamines-Montjoie



Conception : DDT 74  
Sources : DDT 74, IGN

Direction départementale des territoires de Haute-Savoie

Réalisé le 12 avril 2024



# Réserve Naturelle CONTAMINES-MONTJOIE

Cet été, de nouvelles réglementations

**DES ESPACES NATURELS À PRÉSERVER**  
Ensemble, protégeons les écosystèmes naturels en adoptant  
de bonnes pratiques :



## - BIVOUAC INTERDIT LOCALEMENT

Lacs Jovet et Secteur Jovet aux Contamines-Montjoie  
Du 1er juillet au 31 août

*Bivouac prohibited from July 1 to August 31 in the Jovet Area  
in the Contamines-Montjoie*



## - BAINNADE ET NAVIGATION INTERDITE

Lacs Jovet aux Contamines-Montjoie  
Toute l'année, pour les randonneurs et les chiens

*Swimming and boating prohibited all year long in the  
Jovet lake in the Contamines-Montjoie, for hikers and pets*



## - BIVOUAC RÉGLEMENTÉ

Réservation sur le site  
<https://bivouac.nature-haute-savoie.fr>

*Bivouac regulated, registration on this website  
<https://bivouac.nature-haute-savoie.fr>*

Risque d'amende en cas d'infraction

*Offenders are liable to a fine*

Arrêté préfectoral n°DDT-2024-0597

## **Des solutions alternatives et responsables**

Pour permettre aux randonneurs de profiter des espaces naturels tout en préservant leur intégrité, un nouvel outil de réservation pour le bivouac sera mis en place à partir de la fin juin. Ce site internet dédié permettra de localiser les secteurs autorisés et de réserver son bivouac de manière responsable (<https://bivouac.nature-haute-savoie.fr> [2]). Afin de responsabiliser chacun quant à la gestion des déchets, les points de collecte le long du GR5 seront supprimés et des emplacements de collecte seront situés sur différents secteurs accessibles dans plusieurs vallées dont celle des Contamines. En effet, régulièrement les points de collecte de déchets situés le long des sentiers sillonnant la réserve débordent. Le risque de dispersion des déchets en excès et de pollution est alors important. Pour éviter ce phénomène, les randonneurs seront dorénavant invités à conserver leurs déchets avec eux jusqu'aux points de collecte et de tri situés dans les vallées des Contamines et des Chapieux.

## **Un appel à la responsabilité collective**

En partageant de manière responsable cet espace préservé avec les espèces sauvages, chacun contribue à préserver des écosystèmes uniques pour les générations futures. Dans les réserves naturelles de Haute-Savoie, le camping est interdit, seuls le bivouac est toléré et réglementé. Il est donc important que chacun respecte ces règles pour garantir la pérennité de ces espaces fragiles.

Retrouvez l'ensemble de ces réglementations [en cliquant ici](#). [3]

## **A propos de la réserve naturelle des Contamines-Montjoie**

La réserve naturelle nationale des Contamines-Montjoie est gérée par le Conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Savoie (Asters-CEN74). Elle s'étend sur 5500 hectares et occupe les 2/3 de la commune des Contamines-Montjoie. Cette réserve, la plus haute de France, offre une diversité de paysages remarquables, allant des glaciers aux prairies en passant par les forêts et les tourbières,

sur un dénivelé de 2800 mètres. En plus des panoramas exceptionnels, les visiteurs peuvent observer une faune variée, comprenant des espèces emblématiques des Alpes telles que le chamois, le bouquetin et la marmotte. La réserve abrite également une flore riche, avec plus de 760 espèces végétales, dont certaines sont rares et protégées. Chaque année, près de 200 000 personnes explorent ce territoire exceptionnel, mais il est primordial de prendre conscience de la fragilité de ces milieux naturels et des perturbations possibles pour la faune, occasionnées par les visiteurs.

Document(s) à télécharger :  [Arrêté préfectoral](#) [4]

## CEN Haute-Savoie

60 Avenue de Novel  
74000 Annecy  
[04 50 66 47 51](tel:0450664751)  
[Envoyez un email](#)

## Infos complémentaires

- [Marchés publics](#)
- [Espace presse](#)
- [Recrutement](#)
- [Contact](#)
- [Accueil](#)
- [Plan du site](#)
- [Mentions légales](#)

**URL source:** <https://www.cen-haute-savoie.org/actualite/nouvelles-reglementations-reserve-naturelle-contamines-montjoie>

### Liens

[1] <https://www.cen-haute-savoie.org/actualite/nouvelles-reglementations-reserve-naturelle-contamines-montjoie>

[2] <https://bivouac.nature-haute-savoie.fr/reservation-bivouac/informations>

[3] <https://www.cen-haute-savoie.org/reglementation-0>

[4] [https://www.cen-haute-savoie.org/sites/ecrins-parcnational.com/files/arp\\_ddt-2024-0597\\_rnncm\\_reglementation\\_bivouac\\_baignade.pdf](https://www.cen-haute-savoie.org/sites/ecrins-parcnational.com/files/arp_ddt-2024-0597_rnncm_reglementation_bivouac_baignade.pdf)